



BULLETIN D'INSCRIPTION AU TRAIL DE LA PÉROUSE

DIMANCHE 01 MARS 2026

☐ 27 Km : 20€

☐ 13 Km : 15€

☐ 8 Km : 10€

☐ 19 Km + 8 km : 25€

☐ Randonnée : 6€

20 ans et +



18 ans et +



16 ans et +

19km 20 ans 8km 16 ans

Départ 9h35

Départ 9h

Départ 9h30

Départ 9h15

Départ 9h00

Challenge Terre de Trails
Ouche et Montagne

Challenge Terre de Trails
Ouche et Montagne

Utiliser deux formulaires

(Chèque libellé à l'ordre du Plombières Athlétique Sport) -- Pour l'inscription au relais, merci de fournir un document par participant

NOM :

Prénom :

Sexe :

☐ F

☐ M

Date de naissance :

Association ou Club :

N° de licence :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

E-mail :

RÈGLEMENT (Extrait)

- **Les licenciés (FFA/FFT/FCO/FCD/FFSA/FFH/FSPN/ASPTT/FSCF/FSGT et UFOLEP) : devront fournir une photocopie de leur licence** avec leur bulletin d'inscription. (Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées)
- **Les non licenciés : devront fournir un (papier, électronique ou type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.** Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Ce document (ou photocopie) sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

SANS PPS OU COPIE DE LICENCE AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE

- **Assurances : Responsabilité civile :** L'organisation est couverte par une police du **Crédit Mutuel**.
Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leurs licences. Les autres participants devront s'assurer par eux-mêmes.
- **L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable** en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou du temps d'intervention du fait des difficultés d'accès au parcours.
- **L'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves** en cas d'intempéries pouvant nuire à la santé et la sécurité des coureurs.
- **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement**** conformément à l'article 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage **et j'en accepte toutes les clauses.** (Règlement complet sur <http://www.plombieres-as.fr/>)

A :

Signature* :

Le

A noter : Inscription en ligne sur <https://sport.ikinoa.com/fr/evt/tdlp2026>

Bulletin à adresser à Monsieur Alain Béasse 6A Avenue de l'Ouche 21000 DIJON

Accompagné du PPS et du règlement par chèque à l'ordre de Plombières Athlétique Sport (PAS)

*Signature des parents pour les participants mineurs

**Règlement complet disponible sur <http://www.plombieres-as.fr/>